



Contenu d'un expertise sur véhicule

Par **Jeny.fer**, le **22/03/2022** à **23:46**

Bonjour

J'ai besoin de votre aide s'il vous plaît.

J'ai déclaré un sinistre à mon assurance suite au fait qu'une tierce personne ait renversé un liquide sur mon tableau de bord. L'écran tactile de mon ordinateur de bord a cloqué suite à cet événement et le revêtement de l'écran s'est écaillé. Il ne fonctionne plus. Un expert mandaté par mon assurance conclut qu'il s'agit d'un problème électronique sans rapport avec cet incident. Or, tout fonctionnait parfaitement bien avant cet incident. L'expert n'a pas démonté le module et n'a donc pas pu vérifier si des composants électroniques étaient oxydés ou autre. Est-ce normal ? N'a-t'il pas obligation de le faire ? Dois-je me contenter d'une expertise sans recherche de la cause du dysfonctionnement ?

Merci.

Par **chaber**, le **23/03/2022** à **06:36**

bonjour

Il est toujours possible de contester l'expertise d'un assureur en prenant un expert indépendant à vos frais

Si les deux experts ne trouvent un accord un expert sera nommé à frais partagés